

La longue histoire d'exploitation des Dominicains d'origine haïtienne

Ambroise Gabriel, s.j.

Number 784, May–June 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/81909ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gabriel, A. (2016). La longue histoire d'exploitation des Dominicains d'origine haïtienne. *Relations*, (784), 40–40.

La longue histoire d'exploitation des Dominicains d'origine haïtienne

Ambroise Gabriel, s.j.

L'auteur est un jésuite haïtien

La triste réalité des Dominicains et Dominicaines d'ascendance haïtienne vivant en République dominicaine me préoccupe depuis des décennies – c'est d'ailleurs le sujet de la thèse en anthropologie sociale que je suis en train de rédiger. Leur situation s'est dégradée encore plus depuis l'arrêt 168-13 du Tribunal constitutionnel dominicain¹, publié le 23 septembre 2013, enlevant rétroactivement et de manière arbitraire la nationalité dominicaine à ceux et celles qui sont nés à partir de 1929. J'aimerais offrir quelques pistes de réflexion pour permettre de saisir ce qui pousse l'État dominicain à appliquer cet arrêt constitutionnel.

Certains parlent d'une dernière tentative de codification et de légalisation d'une pratique sociale et culturelle d'exploitation dont la trace remonte à la fin des années 1920². Nombre d'auteurs essayent de trouver une explication à cet acte odieux dans le racisme structurel qui caractérise les sociétés haïtienne et dominicaine. Ils voient même une certaine complicité entre les élites bourgeoises mulâtres et mulâtrophiles haïtiennes et l'élite métisse blancophile dominicaine dans le cantonnement de la grande majorité des pauvres dans des ghettos et dans les zones rurales, privés des services sociaux les plus élémentaires. Et cela, pour mieux les exploiter.

C'est à partir de 1930 que le processus de purification ethnique ou l'hispanisation de la République dominicaine a pris tout son élan. Ce processus sera actualisé en trois moments chronologiques : la délimitation de la frontière en 1934, le massacre des Haïtiens et Dominicains noirs en 1937 et la campagne anti-haïtienne et anti-noire en cours depuis lors. L'arrêt 168-13 répond ainsi à la volonté d'une élite dominicaine d'établir une souveraineté ethnico-politique épurée de sa composante noire africaine, source principale de la main-d'œuvre dans les Caraïbes. C'est un processus culturel doublé d'une bataille juridico-légale frontale en vue de l'installation de l'inconcevable comme critère normatif.

Sans nier cet aspect culturel, d'autres analystes voient dans l'arrêt constitutionnel le résultat d'une dynamique propre au capitalisme. La marchandise dont la plus-value est réduite ou déficitaire doit être éliminée : les Dominicains ont d'ailleurs toujours cru qu'ils pouvaient à tout moment se défaire des anciens esclaves et de leurs descendants qu'ils ont littéralement achetés à l'État haïtien. Le dernier contrat de ce genre ne remonte d'ailleurs pas plus loin qu'à 1986.

Le racisme présent dans la société dominicaine répond de fait à la nouvelle orientation de la politique économique du pays, selon laquelle le maintien d'une réserve de main-d'œuvre dans

des conditions similaires à l'esclavage n'est plus nécessaire. L'État dominicain se retrouve donc avec une masse de pauvres, qu'il veut éliminer. Mais comment ? Si le massacre et le génocide (entendu comme l'élimination physique d'un groupe) ne sont plus possibles, il faut passer au génocide culturel, plus lent, mais efficace. Il faut faire en sorte que cette catégorie des indésirables ne se renouvelle pas et se réduise d'elle-même. L'État y arrive en rendant la vie des Dominicains haïtiens insupportable, en leur retirant leurs papiers, leurs droits, leur identité, en les humiliant quotidiennement dans la rue et dans les grands médias, mais surtout en dressant les autres pauvres contre eux. Résultats : des milliers d'entre eux traversent la frontière haïtienne « volontairement » pour fuir la persécution et l'humiliation. On force littéralement les descendants des anciens indispensables, maintenant indésirables, à retourner chez eux, donc nulle part, dans des conditions d'apatridie des plus intolérables.

On force littéralement les descendants des anciens indispensables, maintenant indésirables, à retourner chez eux, donc nulle part, dans des conditions d'apatridie des plus intolérables.

La République dominicaine a bien compris, et cela depuis belle lurette, que la stabilité politique est une condition *sine qua non* de la croissance économique et que des « compromis », quitte à hypothéquer et aliéner une partie de son territoire et de sa population, sont parfois nécessaires pour attirer les investisseurs. Haïti, de son côté, se soucie peu du sort de sa diaspora en République dominicaine, malgré les menaces qui pèsent sur elle. Ses politiciens, chauvinistes et paralysants, sont plongés dans une lutte fratricide pour le pouvoir, lequel n'est pas compris comme « moyen de s'immortaliser », comme diraient les anciens Grecs, en se mettant au service de la cité et au service de la dignité des citoyennes et des citoyens, mais en tant que moyen de s'enrichir illégalement, inégalement et impunément. Le grand problème réside dans le fait que les riches ultranationalistes dominicains connaissent très bien la cupidité des politiciens et de l'élite économique d'Haïti et qu'ils l'utilisent sans vergogne au détriment du peuple haïtien et de ses descendants sur leur territoire. ☹

1. Kawas François, « République dominicaine : déportations vers Haïti », *Relations*, n° 782, février 2016 ; Pablo Mella, « Des Dominicains dépouillés de leur citoyenneté », *Relations*, n° 770, février 2014.

2. Leslie Péan, *Béquilles. Continuité et rupture dans les relations entre la République dominicaine et Haïti*, Port-au-Prince, C3 Éditions, 2014.